



Dossier suivi par: Service assurance
maladie-maternité
Tél. (+352) 247-86352

Référence : 841x45776

Objet : **Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 65 du Code de la sécurité sociale ;

Vu les avis de la Chambre de commerce, de la Chambre des salariés, de la Chambre des métiers, de la Chambre d'agriculture et de la Chambre des fonctionnaires et employés publics ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Sécurité sociale et de Notre Ministre de la Santé, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Au tableau des actes et services à la deuxième partie « Actes techniques » du règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie, le chapitre 2 « Chirurgie » est modifié comme suit :

1° La section 2 « Chirurgie générale », sous-section 2 « Peau et tissu cellulaire sous-cutané » est modifiée comme suit :

- a) Les positions 4) à 34) sont supprimées.
- b) Les actuelles positions 35) à 45) deviennent les positions 4) à 14) nouvelles.
- c) Les remarques après la position 34) sont supprimées.

2° À la section 5 « Chirurgie du thorax et du cou », sous-section 2 « Chirurgie des seins », les positions 9) à 15) sont supprimées.





3° Il est ajouté une nouvelle section 8 ayant la teneur suivante :

« Section 8 - Chirurgie réparatrice et reconstructrice

Sous-section 1 - Actes thérapeutiques sur la peau et les tissus mous, à l'exception de la glande mammaire

	Libellé	Code	Coefficient
1)	Excision d'une cicatrice vicieuse avec suture, hors visage et mains	CPA11	22,33
2)	Excision d'une cicatrice vicieuse avec suture, visage et mains	CPA12	34,48
3)	Correction d'une bride rétractile par plastie en Z, hors visage et mains	CPA13	51,78
4)	Correction d'une bride rétractile par plastie en Z, visage et mains	CPA14	67,44
5)	Réparation de perte de substance par lambeau cutané au hasard (autoplastie par rotation ou par glissement), sans pédicule individualisé, hors visage et mains	CPA15	57,85
6)	Réparation de perte de substance par plusieurs lambeaux cutanés au hasard (autoplastie par rotation ou par glissement), sans pédicule individualisé, hors visage et mains	CPA16	115,70
7)	Réparation de perte de substance par lambeau cutané au hasard (autoplastie par rotation ou par glissement), sans pédicule individualisé, visage et mains	CPA17	86,80
8)	Réparation de perte de substance par plusieurs lambeaux cutanés au hasard (autoplasties par rotation ou par glissement), sans pédicule individualisé, visage et mains	CPA18	173,60
9)	Réparation de perte de substance par lambeau pédiculé cutané ou fascio-cutané, musculaire ou musculo-cutané avec dissection du pédicule vasculaire, y compris la fermeture du site donneur par suture simple	CPA19	297,28
10)	Réparation de perte de substance par plusieurs lambeaux pédiculés cutanés ou fascio-cutanés, musculaires ou musculo-cutanés avec dissection du pédicule vasculaire et fermeture par suture simple	CPA21	430,51
11)	Réparation de perte de substance par lambeau pédiculé cutané ou fascio-cutané, musculaire ou musculo-cutané avec dissection du pédicule vasculaire, y compris la fermeture du site donneur par greffe	CPA22	320,15
12)	Réparation de perte de substance par plusieurs lambeaux pédiculés cutanés ou fascio-cutanés, musculaires ou musculo-cutanés avec dissection du pédicule vasculaire et fermeture par une ou plusieurs greffes	CPA23	476,25
13)	Réparation de perte de substance par lambeau libre, y compris le prélèvement et la préparation du pédicule en vue du transfert microchirurgical, la préparation des vaisseaux dans le site receveur, la mise en place du lambeau, la réalisation des sutures	CPA24	457,35



	microchirurgicales, les sutures neuro-vasculaires et la fermeture par suture simple		
14)	Réparation de perte de substance par lambeau libre, y compris le prélèvement et la préparation du pédicule en vue du transfert microchirurgical, la préparation des vaisseaux dans le site receveur, la mise en place du lambeau, la réalisation des sutures microchirurgicales, les sutures neuro-vasculaires et la fermeture par greffe	CPA25	480,22
15)	Réparation de perte de substance par lambeau libre à pédicule perforant y compris le prélèvement et la préparation du pédicule en vue du transfert microchirurgical, la préparation des vaisseaux dans le site receveur, la mise en place du lambeau, la réalisation des sutures microchirurgicales, les sutures neuro-vasculaires et la fermeture par suture simple	CPA26	503,09
16)	Réparation de perte de substance par lambeau libre à pédicule perforant y compris le prélèvement et la préparation du pédicule en vue du transfert microchirurgical, la préparation des vaisseaux dans le site receveur, la mise en place du lambeau, la réalisation des sutures microchirurgicales, les sutures neuro-vasculaires et la fermeture par greffe	CPA27	525,95
17)	Révision des berges, remodelage d'un lambeau pédiculé ou libre, sevrage d'un lambeau à pédicule transitoire	CPA28	95,17
18)	Révision d'un lambeau microchirurgical avec reprise des anastomoses	CPA29	209,14
19)	Pose d'une prothèse d'expansion sous-cutanée (hors sein)	CPA31	78,34
20)	Pose de plusieurs prothèses d'expansion sous-cutanées (hors sein)	CPA32	136,89

Sous-section 2 – Autogreffes et pose de derme artificiel

	Libellé	Code	Coefficient
1)	Greffe dermo-épidermique < 10 cm ² hors visage et mains, y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA11	35,05
2)	Greffe dermo-épidermique < 10 cm ² visage et mains, y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA12	69,10
3)	Greffe dermo-épidermique de 10 à 50 cm ² (50 exclus) hors visage et mains, y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA13	44,24
4)	Greffe dermo-épidermique de 10 à 50 cm ² (50 exclus) visage et mains, y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA14	81,07
5)	Greffe dermo-épidermique de 50 à 200 cm ² (200 exclus), y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA15	53,42



6)	Greffe dermo-épidermique à compter de 200 cm ² , y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA16	71,80
7)	Greffe de peau totale (pleine épaisseur) < 50 cm ² , y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA17	81,07
8)	Greffe de peau totale (pleine épaisseur) de 50 à 100 cm ² (100 exclus), y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA18	103,92
9)	Greffe de peau totale (pleine épaisseur) à compter de 100 cm ² , y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA19	125,86
10)	Greffe adipocytaire < 50 ml du visage y compris le prélèvement par lipoaspiration, la décantation et l'injection - APCM	CQA21	51,78
11)	Greffe adipocytaire < 50 ml d'un sein y compris le prélèvement par lipoaspiration, la décantation et l'injection - APCM	CQA22	51,78
12)	Greffe adipocytaire de 50 à 100ml (exclus) d'un sein y compris le prélèvement par lipoaspiration, la décantation et l'injection - APCM	CQA23	67,44
13)	Greffe adipocytaire à compter de 100 ml d'un sein y compris le prélèvement par lipoaspiration, la décantation et l'injection - APCM	CQA24	95,17
14)	Pose de derme artificiel	CQA25	81,07
15)	Acte complémentaire : prélèvement et préparation d'une greffe composite de cartilage - peau, cartilage - muqueuse dans le cadre d'une chirurgie réparatrice de la face	CQA26	39,28

REMARQUES :

- 1) Le code CQA26 (position 15) ne peut être mis en compte que conjointement à un des actes principaux CPA15 à CPA29 (positions 5 à 18 de la sous-section 1), CQA11 à CQA19 (positions 1 à 9 de la sous-section 2), CQA25 (position 14 de la sous-section 2), 2L73 et 2L76 (positions 5 et 6 de la sous-section 3 de la section 1 du chapitre 2).
- 2) Le code CQA26 n'est pas facturable seul.
- 3) Le code CQA26 est cumulable à plein tarif avec les codes susmentionnés.

Sous-section 3 - Dermolipectomie et Lipoaspiration

	Libellé	Code	Coefficient
1)	Dermolipectomie abdominale antérieure (simple résection de tablier sans transposition ombilicale), hors lipoaspiration - APCM	CRA11	120,40
2)	Dermolipectomie abdominale antérieure avec transposition ombilicale, hors lipoaspiration - APCM	CRA12	187,33
3)	Dermolipectomie abdominale totale circulaire avec transposition ombilicale, hors lipoaspiration - APCM	CRA13	279,74
4)	Lipectomie bilatérale des parties internes des cuisses - APCM	CRA14	167,28



5)	Lipectomie bilatérale des parties internes des bras - APCM	CRA15	167,28
6)	Liposuction des deux membres supérieurs en cas de lipœdème à partir du stade 3, avec anesthésie tumescente - APCM	CRA16	138,00
7)	Liposuction des deux membres inférieurs en cas de lipœdème à partir du stade 3, avec anesthésie tumescente - APCM	CRA17	248,00
8)	Liposuction en cas d'extravasation liée à un traitement antinéoplasique	CRA18	33,63

Sous-section 4 - Actes thérapeutiques sur les sourcils et les paupières

	Libellé	Code	Coefficient
1)	Débridement chirurgical d'une plaie palpébrale, retrait de tissus nécrosés et autres débris	CSA11	44,93
2)	Blépharoplastie unilatérale supérieure avec réduction du champ visuel supérieur d'au moins 20 degrés et/ou du champ visuel temporal d'au moins 70 degrés attestée par un ophtalmologue	CSA12	56,55
3)	Blépharoplastie bilatérale supérieure avec réduction du champ visuel supérieur d'au moins 20 degrés et/ou du champ visuel temporal d'au moins 70 degrés attestée par un ophtalmologue	CSA13	103,92
4)	Correction d'une ptose palpébrale unilatérale, opération portant sur le muscle releveur, muscle de Müller ou muscle frontal.	CSA14	120,72
5)	Correction d'une ptose palpébrale unilatérale, opération portant sur le muscle releveur, muscle de Müller ou muscle frontal avec greffe tendineuse ou de fascia lata	CSA15	138,89
6)	Correction d'une ptose palpébrale bilatérale, opération portant sur le muscle releveur, muscle de Müller ou muscle frontal	CSA16	192,44
7)	Correction d'une ptose palpébrale bilatérale, opération portant sur le muscle releveur, muscle de Müller ou muscle frontal avec greffe tendineuse ou de fascia lata	CSA17	230,95
8)	Correction chirurgicale de la rétraction de la paupière dans le cas d'un ectropion post-chirurgical ou post traumatique	CSA18	101,43
9)	Alourdissement de la paupière supérieure avec implant d'or/platine dans le cas d'une paralysie faciale	CSA19	89,58
10)	Correction d'une ptose du sourcil en cas de paralysie faciale	CSA21	44,93

Sous-section 5 - Actes thérapeutiques sur le nez

	Libellé	Code	Coefficient
1)	Plastie narinaire sans greffe	CTA11	78,34
2)	Plastie narinaire avec greffe chondro-cutanée prélevée sur l'oreille	CTA12	109,27
3)	Rhinoplastie ouverte ou fermée de la pyramide nasale par ostéotomie, ou greffe, ou prothèse pour déformation post-traumatique - APCM	CTA13	174,87



4)	Rhinoplastie pour déformation après fente labiale ou labiopalatine	CTA14	229,10
5)	Rhinopoièse (Reconstruction complète du nez) y compris la greffe cartilagineuse, la greffe muqueuse, le lambeau et la fermeture du site donneur, dans le cadre de la chirurgie carcinologique ou post traumatique	CTA15	427,05

Sous-section 6 - Actes thérapeutiques pour fente orofaciale

	Libellé	Code	Coefficient
1)	Fermeture d'une fente labiale, unilatérale par abord direct	CWA11	134,53
2)	Fermeture d'une fente labiale, bilatérale par abord direct	CWA12	226,33
3)	Correction d'une division vélo-palatine par abord direct	CWA13	171,98

Sous-section 7 - Actes thérapeutiques sur le pavillon de l'oreille

	Libellé	Code	Coefficient
1)	Autoplastie du pavillon de l'oreille avec intervention sur le cartilage, chirurgie de l'oreille décollée, unilatérale	CVA11	78,34
2)	Autoplastie du pavillon de l'oreille avec intervention sur le cartilage, chirurgie de l'oreille décollée, bilatérale	CVA12	136,89
3)	Reconstitution partielle du pavillon de l'oreille avec greffe cartilagineuse, sculpture du cartilage, lambeaux cutanés et/ou lambeau de fascia temporal (premier temps)	CVA13	209,14
4)	Reconstitution partielle du pavillon de l'oreille, avec retouche des lambeaux cutanés / fascio-cutanés et greffe de peau (2ème temps)	CVA14	124,08

Sous-section 8 - Mastoplastie de réduction ou d'augmentation

	Libellé	Code	Coefficient
1)	Plastie de réduction mammaire unilatérale par technique de cicatrice verticale (Lejour) - APCM	SQA11	123,73
2)	Plastie de réduction mammaire bilatérale par technique de cicatrice verticale (Lejour) - APCM	SQA12	212,12
3)	Plastie de réduction mammaire unilatérale par technique de T inversé - APCM	SQA13	123,73
4)	Plastie de réduction mammaire bilatérale par technique de T inversé - APCM	SQA14	212,12
5)	Plastie de réduction mammaire unilatérale par technique de T inversé avec greffe de l'aréole (Thorek) - APCM	SQA15	155,00
6)	Plastie de réduction mammaire bilatérale par technique de T inversé avec greffe des aréoles (Thorek) - APCM	SQA16	265,47
7)	Symétrisation d'un sein après acte thérapeutique sur l'autre sein, par pose de prothèse mammaire	SQA17	95,17



Sous-section 9 - Reconstruction du sein

	Libellé	Code	Coefficient
1)	Reconstruction mammaire unilatérale par pose de prothèse d'expansion tissulaire (premier temps)	SSA11	78,34
2)	Reconstruction mammaire bilatérale par pose de prothèses d'expansion tissulaire (premier temps)	SSA12	136,89
3)	Reconstruction mammaire unilatérale par changement de l'expandeur pour une prothèse définitive (deuxième temps)	SSA13	109,27
4)	Reconstruction mammaire bilatérale par changement de l'expandeur pour une prothèses définitives (deuxième temps)	SSA14	187,33
5)	Reconstruction mammaire immédiate par mise en place de prothèse définitive unilatérale	SSA15	81,74
6)	Reconstruction mammaire immédiate par mise en place de prothèses définitives bilatérales	SSA16	144,27
7)	Reconstruction mammaire unilatérale par lambeau de grand dorsal, avec ou sans pose de prothèse mammaire	SSA17	274,41
8)	Reconstruction mammaire bilatérale par lambeaux de grand dorsal, avec ou sans pose de prothèses mammaires	SSA18	411,62
9)	Reconstruction mammaire unilatérale par lambeau de grand droit de l'abdomen pédiculé (TRAM) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA19	321,65
10)	Reconstruction mammaire bilatérale par lambeaux des grands droits de l'abdomen pédiculés (TRAM) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA21	530,08
11)	Reconstruction mammaire unilatérale par lambeau libre de grand droit de l'abdomen (TRAM) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA22	503,09
12)	Reconstruction mammaire bilatérale par lambeaux libres des grands droits de l'abdomen (TRAM) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA23	625,89
13)	Reconstruction mammaire unilatérale par lambeau perforant cutané abdominal (DIEP) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA24	592,07
14)	Reconstruction mammaire bilatérale par lambeaux perforants cutanés abdominaux (DIEP) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA25	728,86
15)	Reconstruction mammaire unilatérale par lambeau de gracilis, avec ou sans pose de prothèse mammaire	SSA26	522,60
16)	Reconstruction mammaire bilatérale par lambeaux de gracilis, avec ou sans pose de prothèse mammaire	SSA27	626,57



Sous-section 10 - Ablation et changement d'implant prothétique du sein

	Libellé	Code	Coefficient
1)	Ablation unilatérale de prothèse mammaire, sans capsulectomie	STA11	33,63
2)	Ablation bilatérale de prothèses mammaires, sans capsulectomie	STA12	67,44
3)	Ablation unilatérale de prothèse mammaire, avec capsulectomie	STA13	78,34
4)	Ablation bilatérale de prothèses mammaires, avec capsulectomie	STA14	120,40
5)	Changement unilatéral de prothèse mammaire, sans capsulectomie - APCM	STA15	46,10
6)	Changement bilatéral de prothèses mammaires, sans capsulectomie - APCM	STA16	86,30
7)	Changement unilatéral de prothèse mammaire, avec capsulectomie - APCM	STA17	118,75
8)	Changement bilatéral de prothèses mammaires, avec capsulectomie - APCM	STA18	203,30

Sous-section 11 - Actes thérapeutiques sur le mamelon

	Libellé	Code	Coefficient
1)	Désinvagination unilatérale du mamelon ombiliqué	SUA11	48,25
2)	Désinvagination bilatérale des mamelons ombiliqués	SUA12	72,26
3)	Reconstruction d'un mamelon par lambeau	SUA13	56,55
4)	Reconstruction de deux mamelons par lambeaux	SUA14	103,92

Sous-section 12 - Actes thérapeutiques sur la plaque aréolo-mamelonnaire

	Libellé	Code	Coefficient
1)	Reconstruction d'une plaque aréolo-mamelonnaire par greffe de peau totale autologue	SVA11	81,07
2)	Reconstruction de deux plaques aréolo-mamelonnaires par greffe de peau totale autologue	SVA12	147,23
3)	Reconstruction d'une plaque aréolo-mamelonnaire par tatouage	SVA13	56,55
4)	Reconstruction de deux plaques aréolo-mamelonnaires par tatouage	SVA14	103,92

Sous-section 13 - Autres actes thérapeutiques

	Libellé	Code	Coefficient
1)	Mise en place d'implant ostéo-intégrable pour fixation d'une épithèse nasale ou auriculaire	CZA11	66,78
2)	Acte complémentaire : mise en place d'un pansement à pression négative	CZA12	16,68



REMARQUES :

- 1) Le code CZA12 (position 2) ne peut être mis en compte que conjointement à un des actes principaux CSA18 (position 8 de la sous-section 4), CTA13 et CTA14 (positions 3 et 4 de la sous-section 5).
- 2) Le code CZA12 n'est pas facturable seul.
- 3) Le code CZA12 est cumulable à plein tarif avec les codes susmentionnés.

Art. 2. Au tableau des actes et services à la deuxième partie « Actes techniques », du même règlement, le chapitre 3 « Oto-Rhino-Laryngologie » est modifié comme suit :

1° La section 1^{ère} « Oreilles », sous-section 3 « Chirurgie de l'oreille » est modifiée comme suit :

- a) Les positions 1) à 3) sont supprimées.
- b) Les actuelles positions 4) à 15) deviennent les positions 1) à 12) nouvelles.

2° La section 2 « Nez et Sinus », sous-section 3 « Chirurgie du nez » est modifiée comme suit :

- a) Les positions 5), 6) et 8) sont supprimées.
- b) L'actuelle position 7) devient la position 5) nouvelle.
- c) Les actuelles positions 9) à 13) deviennent les positions 6) à 10) nouvelles.

Art. 3. Au tableau des actes et services à la deuxième partie « Actes techniques », Chapitre 4 « Ophtalmologie », du même règlement, la section 2 « Chirurgie des paupières et des voies lacrymales » est modifiée comme suit :

1° Les positions 11) à 13) sont supprimées.

2° Les actuelles positions 14) à 21) deviennent les positions nouvelles 11) à 18).

Art. 4. Au tableau des actes et services à la deuxième partie « Actes techniques », du même règlement, le chapitre 9 « Oto-Rhino-Laryngologie - Stomatologie - Chirurgie maxillo-faciale - Médecine dentaire » est modifié comme suit :

1° La section 1^{ère} « Cavité buccale et glandes salivaires », sous-section 1^{ère} « Chirurgie des lèvres et du palais » est modifiée comme suit :

- a) Les positions 1), 2), 3), 9), 10) et 16) sont supprimées.
- b) Les actuelles positions 4) à 8) deviennent les positions 1) à 5) nouvelles.



c) Les actuelles positions 11) à 15) deviennent les positions 6) à 10) nouvelles.

2° La section 2 « Chirurgie maxillo-faciale » est modifiée comme suit :

a) La position 27) est supprimée.

b) Les actuelles positions 28) à 49) deviennent les positions 27) à 48) nouvelles.

Art. 5. Notre ministre ayant la Sécurité sociale dans ses attributions et Notre ministre ayant la Santé dans ses attributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.



Exposé des motifs et commentaire d'articles

L'ajout d'une section 8 « Chirurgie réparatrice et reconstructrice » au Chapitre 2 « Chirurgie » de la nomenclature des actes et services des médecins s'impose afin de mieux décrire la pratique chirurgicale en question et de permettre une tarification qui reflète effectivement les prestations réalisées.

L'introduction de nouveaux actes doit accompagner l'évolution des techniques et des pratiques « en mettant l'accent sur le respect des derniers standards et acquis scientifiques, la prise en compte des facteurs temps, difficulté intellectuelle et/ou technique, risque et pénibilité et des orientations en matière de services de santé publique, de permanence et de garde, et aussi dans l'optique de maintenir l'attractivité de l'exercice hospitalier et extrahospitalier de la médecine », tel que cela a été exprimé au sein du chapitre « Santé » de l'accord de coalition 2018-2023 du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

Les actes techniques actuels de la chirurgie reconstructrice n'ont pas suivi les évolutions techniques et médicales des dernières années et ne reprennent donc pas certains actes devenus courants telle que la microchirurgie. Une révision intégrale était donc nécessaire.

La recommandation circonstanciée du 21 décembre 2022 votée par la Commission de nomenclature en date du 23 novembre 2022 est ajoutée au présent dossier.



Texte coordonné¹

Tableau des actes et services tel que prévu à l'article 1^{er} du présent règlement grand-ducal

DEUXIÈME PARTIE : ACTES TECHNIQUES

[...]

Chapitre 2 – Chirurgie

[...]

Section 2 – Chirurgie générale

[...]

Sous-section 2 – Peau et tissu cellulaire sous-cutané

REMARQUE :

Les positions 2G05 à 2G07 ne s'appliquent pas aux lésions inférieures à 1 cm² au visage et inférieures à 5cm² au niveau des autres parties du corps.

Position	Libellé	Code	Coefficient
1)	Traitement par laser à colorant pulsé d'angiodyplasies superficielles; séance test, y compris une documentation photographique avant le début du traitement - APCM pour personne âgée de 18 ans et plus	2G05	11,00
2)	Traitement par laser à colorant pulsé d'angiodyplasies superficielles; par séance, jusqu'à 20 cm ² - APCM pour personne âgée de 18 ans et plus	2G06	22,00
3)	Traitement par laser à colorant pulsé d'angiodyplasies superficielles; par séance, au-delà de 20 cm ² - APCM pour personne âgée de 18 ans et plus	2G07	33,00
4)	Excision d'une cicatrice vicieuse et suture	2G11	17,45
5)	Frais de suture	2G11M	3,50
6)	Excision d'une cicatrice vicieuse du visage ou des mains avec suture	2G12	26,20

¹ Le texte coordonné reprend uniquement les actes qui ont été modifiés. Une version coordonnée au 01.01.2023 de la nomenclature des actes et services des médecins est publiée sur le site de la Caisse nationale de santé.



7)	Frais de suture	2G12M	3,50
8)	Correction d'une bride rétractile par plastie en Z	2G13	48,20
9)	Correction d'une bride rétractile par plastie en Z, visage ou mains	2G14	72,30
10)	Excision d'une fistule des parties molles	2G15	22,25
11)	Frais de suture	2G15M	3,50
12)	Grefe dermo-épidermique de moins de 10 cm ²	2G21	14,00
13)	Grefe dermo-épidermique de moins de 10 cm ² , visage ou mains	2G22	21,00
14)	Grefe dermo-épidermique de 10 à 50 cm ²	2G23	28,90
15)	Grefe dermo-épidermique de 10 à 50 cm ² , visage ou main	2G24	43,35
16)	Grefe dermo-épidermique de 50 à 200 cm ²	2G25	48,20
17)	Grefe dermo-épidermique de plus de 200 cm ²	2G26	67,40
18)	Greffes libres de peau totale	2G31	55,80
19)	Grefe dermo-pileuse – APCM	2G32	57,85
20)	Grefe muqueuse, acte isolé	2G33	48,20
21)	Grefe cartilagineuse, acte isolé	2G34	38,60
22)	Lipectomie abdominale antérieure – APCM	2G36	105,25
23)	Lipectomie abdominale totale circulaire – APCM	2G37	131,50
24)	Lipectomie des parties internes des cuisses – APCM	2G38	105,25
25)	Liposuccion des deux membres supérieurs d'un lipoedème à partir du stade 3, avec anesthésie tumescente – APCM	2G39	138,00
26)	Liposuccion des deux membres inférieurs d'un lipoedème à partir du stade 3, avec anesthésie tumescente – APCM	2G40	248,00
27)	Autoplastie par rotation ou par glissement	2G41	57,85
28)	Autoplastie par rotation ou par glissement, visage ou mains	2G42	86,80
29)	Autoplastie par lambeau unipédiculé à distance	2G43	96,30
30)	Autoplastie par lambeau unipédiculé à distance, visage ou mains	2G44	144,45
31)	Autoplastie par lambeau bipédiculé tubulé, chaque temps opératoire; maximum 5 séances à mettre en compte	2G45	38,60
32)	Autoplastie par lambeau bipédiculé tubulé au visage ou aux mains, chaque temps opératoire; maximum 5 séances à mettre en compte	2G46	57,90
33)	Plastie cutanée hétéro-jambière, l'ensemble des temps	2G47	144,55



34)	Plastie cutanée hétéro-digitale, l'ensemble des temps	2G48	57,85
----------------	--	-----------------	------------------

REMARQUES:

Dans le coefficient des positions 2G31 à 2G49 sont compris: le recouvrement de la région donneuse, l'appareillage d'immobilisation ainsi que l'excision de tumeurs ou de cicatrices vicieuses.

Les positions 2G39 et 2G40 sont cumulables avec les actes d'anesthésie définis à l'article 12.

35) 4)	Extraction de corps étrangers superficiels nécessitant une incision	2G51	8,60
36) 5)	Frais de suture	2G51M	3,50
37) 6)	Extraction de corps étrangers profonds sous contrôle radiologique (radiologie non comprise)	2G52	21,40
38) 7)	Implants de médicaments sous forme de pastilles nécessitant une incision cutanée avec suture éventuelle comprise	2G53	8,60
39) 8)	Frais de suture	2G53M	3,50
40) 9)	Excision de petites tumeurs sous-cutanées, par séance	2G55	6,55
41) 10)	Frais de suture	2G55M	3,50
42) 11)	Excision de tumeurs sous-cutanées de taille moyenne (2 à 5 cm de diamètre)	2G56	12,55
43) 12)	Frais de suture	2G56M	3,50
44) 13)	Excision de tumeurs cutanées ou sous-cutanées étendues	2G57	26,00
45) 14)	Frais de suture	2G57M	3,50

[...]

Section 5 – Chirurgie du thorax et du cou

[...]

Sous-section 2 – Chirurgie des seins

Position	Libellé	Code	Coefficient
1)	Incision et drainage d'un abcès du sein	2S11	8,50
2)	Biopsie du sein	2S21	10,50
3)	Ponction-biopsie du sein – CAC	2S22	2,75



4)	Ablation d'une tumeur bénigne du sein	2S31	10,50
5)	Excision locale d'une tumeur maligne du sein	2S32	107,55
6)	Mastectomie pour lésion bénigne	2S41	107,55
7)	Mastectomie pour lésion maligne	2S42	107,55
8)	Mastectomie pour gynécomastie de l'homme	2S43	107,55
9)	Plastie d'un sein pour hypertrophie – ACM	2S61	113,90
10)	Remodelage du sein contro latéral après amputation d'un sein	2S62	113,90
11)	Plastie reconstructrice du sein après amputation, y compris la mise en place éventuelle d'une prothèse mammaire	2S71	113,90
12)	Plastie reconstructrice du sein après amputation avec reconstruction d'une plaque aréolo-mamelonnaire	2S72	170,90
13)	Reconstruction d'une plaque aréolo-mamelonnaire après opération antérieure – APCM	2S73	57,00
14)	Implantation ou échange d'une prothèse mammaire – APCM	2S74	57,00
15)	Plastie d'augmentation d'un sein par prothèse en cas d'aplasie ou en cas d'hypoplasie unilatérale avec asymétrie importante – APCM	2S75	96,30

[...]

Section 8 - Chirurgie réparatrice et reconstructrice

Sous-section 1^{ère} - Actes thérapeutiques sur la peau et les tissus mous, à l'exception de la glande mammaire

Position	Libellé	Code	Coefficient
1)	Excision d'une cicatrice vicieuse avec suture, hors visage et mains	CPA11	22,33
2)	Excision d'une cicatrice vicieuse avec suture, visage et mains	CPA12	34,48
3)	Correction d'une bride rétractile par plastie en Z, hors visage et mains	CPA13	51,78
4)	Correction d'une bride rétractile par plastie en Z, visage et mains	CPA14	67,44
5)	Réparation de perte de substance par lambeau cutané au hasard (autoplastie par rotation ou par glissement), sans pédicule individualisé, hors visage et mains	CPA15	57,85
6)	Réparation de perte de substance par plusieurs lambeaux cutanés au hasard (autoplastie par rotation ou par glissement), sans pédicule individualisé, hors visage et mains	CPA16	115,70



7)	Réparation de perte de substance par lambeau cutané au hasard (autoplastie par rotation ou par glissement), sans pédicule individualisé, visage et mains	CPA17	86,80
8)	Réparation de perte de substance par plusieurs lambeaux cutanés au hasard (autoplasties par rotation ou par glissement), sans pédicule individualisé, visage et mains	CPA18	173,60
9)	Réparation de perte de substance par lambeau pédiculé cutané ou fascio-cutané, musculaire ou musculo-cutané avec dissection du pédicule vasculaire, y compris la fermeture du site donneur par suture simple	CPA19	297,28
10)	Réparation de perte de substance par plusieurs lambeaux pédiculés cutanés ou fascio-cutanés, musculaires ou musculo-cutanés avec dissection du pédicule vasculaire et fermeture par suture simple	CPA21	430,51
11)	Réparation de perte de substance par lambeau pédiculé cutané ou fascio-cutané, musculaire ou musculo-cutané avec dissection du pédicule vasculaire, y compris la fermeture du site donneur par greffe	CPA22	320,15
12)	Réparation de perte de substance par plusieurs lambeaux pédiculés cutanés ou fascio-cutanés, musculaires ou musculo-cutanés avec dissection du pédicule vasculaire et fermeture par une ou plusieurs greffes	CPA23	476,25
13)	Réparation de perte de substance par lambeau libre, y compris le prélèvement et la préparation du pédicule en vue du transfert microchirurgical, la préparation des vaisseaux dans le site receveur, la mise en place du lambeau, la réalisation des sutures microchirurgicales, les sutures neuro-vasculaires et la fermeture par suture simple	CPA24	457,35
14)	Réparation de perte de substance par lambeau libre, y compris le prélèvement et la préparation du pédicule en vue du transfert microchirurgical, la préparation des vaisseaux dans le site receveur, la mise en place du lambeau, la réalisation des sutures microchirurgicales, les sutures neuro-vasculaires et la fermeture par greffe	CPA25	480,22
15)	Réparation de perte de substance par lambeau libre à pédicule perforant y compris le prélèvement et la préparation du pédicule en vue du transfert microchirurgical, la préparation des vaisseaux dans le site receveur, la mise en place du lambeau, la réalisation des sutures microchirurgicales, les sutures neuro-vasculaires et la fermeture par suture simple	CPA26	503,09
16)	Réparation de perte de substance par lambeau libre à pédicule perforant y compris le prélèvement et la préparation du pédicule en vue du transfert microchirurgical, la préparation des vaisseaux dans le site receveur, la mise en place du lambeau, la réalisation des	CPA27	525,95



	sutures microchirurgicales, les sutures neuro-vasculaires et la fermeture par greffe		
17)	Révision des berges, remodelage d'un lambeau pédiculé ou libre, sevrage d'un lambeau à pédicule transitoire	CPA28	95,17
18)	Révision d'un lambeau microchirurgical avec reprise des anastomoses	CPA29	209,14
19)	Pose d'une prothèse d'expansion sous-cutanée (hors sein)	CPA31	78,34
20)	Pose de plusieurs prothèses d'expansion sous-cutanées (hors sein)	CPA32	136,89

Sous-section 2 – Autogreffes et pose de derme artificiel

Position	Libellé	Code	Coefficient
1)	Greffe dermo-épidermique < 10 cm ² hors visage et mains, y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA11	35,05
2)	Greffe dermo-épidermique < 10 cm ² visage et mains, y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA12	69,10
3)	Greffe dermo-épidermique de 10 à 50 cm ² (50 exclus) hors visage et mains, y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA13	44,24
4)	Greffe dermo-épidermique de 10 à 50 cm ² (50 exclus) visage et mains, y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA14	81,07
5)	Greffe dermo-épidermique de 50 à 200 cm ² (200 exclus), y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA15	53,42
6)	Greffe dermo-épidermique à compter de 200 cm ² , y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA16	71,80
7)	Greffe de peau totale (pleine épaisseur) < 50 cm ² , y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA17	81,07
8)	Greffe de peau totale (pleine épaisseur) de 50 à 100 cm ² (100 exclus), y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA18	103,92
9)	Greffe de peau totale (pleine épaisseur) à compter de 100 cm ² , y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA19	125,86
10)	Greffe adipocytaire < 50 ml du visage y compris le prélèvement par lipoaspiration, la décantation et l'injection - APCM	CQA21	51,78
11)	Greffe adipocytaire < 50 ml d'un sein y compris le prélèvement par lipoaspiration, la décantation et l'injection - APCM	CQA22	51,78
12)	Greffe adipocytaire de 50 à 100ml (exclus) d'un sein y compris le prélèvement par lipoaspiration, la décantation et l'injection - APCM	CQA23	67,44
13)	Greffe adipocytaire à compter de 100 ml d'un sein y compris le prélèvement par lipoaspiration, la décantation et l'injection - APCM	CQA24	95,17



14)	Pose de derme artificiel	CQA25	81,07
15)	Acte complémentaire : prélèvement et préparation d'une greffe composite de cartilage - peau, cartilage - muqueuse dans le cadre d'une chirurgie réparatrice de la face	CQA26	39,28

REMARQUES :

- 1) Le code CQA26 (position 15) ne peut être mis en compte que conjointement à un des actes principaux CPA15 à CPA29 (positions 5 à 18 de la sous-section 1), CQA11 à CQA19 (positions 1 à 9 de la sous-section 2), CQA25 (position 14 de la sous-section 2), 2L73 et 2L76 (positions 5 et 6 de la sous-section 3 de la section 1 du chapitre 2).
- 2) Le code CQA26 n'est pas facturable seul.
- 3) Le code CQA26 est cumulable à plein tarif avec les codes susmentionnés.

Sous-section 3 - Dermolipectomie et Lipoaspiration

Position	Libellé	Code	Coefficient
1)	Dermolipectomie abdominale antérieure (simple résection de tablier sans transposition ombilicale), hors lipoaspiration - APCM	CRA11	120,40
2)	Dermolipectomie abdominale antérieure avec transposition ombilicale, hors lipoaspiration - APCM	CRA12	187,33
3)	Dermolipectomie abdominale totale circulaire avec transposition ombilicale, hors lipoaspiration - APCM	CRA13	279,74
4)	Lipectomie bilatérale des parties internes des cuisses - APCM	CRA14	167,28
5)	Lipectomie bilatérale des parties internes des bras - APCM	CRA15	167,28
6)	Liposuction des deux membres supérieurs en cas de lipœdème à partir du stade 3, avec anesthésie tumescente - APCM	CRA16	138,00
7)	Liposuction des deux membres inférieurs en cas de lipœdème à partir du stade 3, avec anesthésie tumescente - APCM	CRA17	248,00
8)	Liposuction en cas d'extravasation liée à un traitement antinéoplasique	CRA18	33,63

Sous-section 4 - Actes thérapeutiques sur les sourcils et les paupières

Position	Libellé	Code	Coefficient
1)	Débridement chirurgical d'une plaie palpébrale, retrait de tissus nécrosés et autres débris	CSA11	44,93
2)	Blépharoplastie unilatérale supérieure avec réduction du champ visuel supérieur d'au moins 20 degrés et/ou du champ visuel temporal d'au moins 70 degrés attestée par un ophtalmologue	CSA12	56,55



3)	Blépharoplastie bilatérale supérieure avec réduction du champ visuel supérieur d'au moins 20 degrés et/ou du champ visuel temporal d'au moins 70 degrés attestée par un ophtalmologue	CSA13	103,92
4)	Correction d'une ptose palpébrale unilatérale, opération portant sur le muscle releveur, muscle de Müller ou muscle frontal.	CSA14	120,72
5)	Correction d'une ptose palpébrale unilatérale, opération portant sur le muscle releveur, muscle de Müller ou muscle frontal avec greffe tendineuse ou de fascia lata	CSA15	138,89
6)	Correction d'une ptose palpébrale bilatérale, opération portant sur le muscle releveur, muscle de Müller ou muscle frontal	CSA16	192,44
7)	Correction d'une ptose palpébrale bilatérale, opération portant sur le muscle releveur, muscle de Müller ou muscle frontal avec greffe tendineuse ou de fascia lata	CSA17	230,95
8)	Correction chirurgicale de la rétraction de la paupière dans le cas d'un ectropion post-chirurgical ou post traumatique	CSA18	101,43
9)	Alourdissement de la paupière supérieure avec implant d'or/platine dans le cas d'une paralysie faciale	CSA19	89,58
10)	Correction d'une ptose du sourcil en cas de paralysie faciale	CSA21	44,93

Sous-section 5 - Actes thérapeutiques sur le nez

Position	Libellé	Code	Coefficient
1)	Plastie narinaire sans greffe	CTA11	78,34
2)	Plastie narinaire avec greffe chondro-cutanée prélevée sur l'oreille	CTA12	109,27
3)	Rhinoplastie ouverte ou fermée de la pyramide nasale par ostéotomie, ou greffe, ou prothèse pour déformation post-traumatique - APCM	CTA13	174,87
4)	Rhinoplastie pour déformation après fente labiale ou labiopalatine	CTA14	229,10
5)	Rhinopoièse (Reconstruction complète du nez) y compris la greffe cartilagineuse, la greffe muqueuse, le lambeau et la fermeture du site donneur, dans le cadre de la chirurgie carcinologique ou post traumatique	CTA15	427,05

Sous-section 6 - Actes thérapeutiques pour fente orofaciale

Position	Libellé	Code	Coefficient
1)	Fermeture d'une fente labiale, unilatérale par abord direct	CWA11	134,53
2)	Fermeture d'une fente labiale, bilatérale par abord direct	CWA12	226,33
3)	Correction d'une division vélo-palatine par abord direct	CWA13	171,98

Sous-section 7 - Actes thérapeutiques sur le pavillon de l'oreille

Position	Libellé	Code	Coefficient
----------	---------	------	-------------



1)	Autoplastie du pavillon de l'oreille avec intervention sur le cartilage, chirurgie de l'oreille décollée, unilatérale	CVA11	78,34
2)	Autoplastie du pavillon de l'oreille avec intervention sur le cartilage, chirurgie de l'oreille décollée, bilatérale	CVA12	136,89
3)	Reconstitution partielle du pavillon de l'oreille avec greffe cartilagineuse, sculpture du cartilage, lambeaux cutanés et/ou lambeau de fascia temporal (premier temps)	CVA13	209,14
4)	Reconstitution partielle du pavillon de l'oreille, avec retouche des lambeaux cutanés / fascio-cutanés et greffe de peau (2ème temps)	CVA14	124,08

Sous-section 8 - Mastoplastie de réduction ou d'augmentation

Position	Libellé	Code	Coefficient
1)	Plastie de réduction mammaire unilatérale par technique de cicatrice verticale (Lejour) - APCM	SQA11	123,73
2)	Plastie de réduction mammaire bilatérale par technique de cicatrice verticale (Lejour) - APCM	SQA12	212,12
3)	Plastie de réduction mammaire unilatérale par technique de T inversé - APCM	SQA13	123,73
4)	Plastie de réduction mammaire bilatérale par technique de T inversé - APCM	SQA14	212,12
5)	Plastie de réduction mammaire unilatérale par technique de T inversé avec greffe de l'aréole (Thorek) - APCM	SQA15	155,00
6)	Plastie de réduction mammaire bilatérale par technique de T inversé avec greffe des aréoles (Thorek) - APCM	SQA16	265,47
7)	Symétrisation d'un sein après acte thérapeutique sur l'autre sein, par pose de prothèse mammaire	SQA17	95,17

Sous-section 9 - Reconstruction du sein

Position	Libellé	Code	Coefficient
1)	Reconstruction mammaire unilatérale par pose de prothèse d'expansion tissulaire (premier temps)	SSA11	78,34
2)	Reconstruction mammaire bilatérale par pose de prothèses d'expansion tissulaire (premier temps)	SSA12	136,89
3)	Reconstruction mammaire unilatérale par changement de l'expandeur pour une prothèse définitive (deuxième temps)	SSA13	109,27
4)	Reconstruction mammaire bilatérale par changement de l'expandeur pour une prothèses définitives (deuxième temps)	SSA14	187,33
5)	Reconstruction mammaire immédiate par mise en place de prothèse définitive unilatérale	SSA15	81,74
6)	Reconstruction mammaire immédiate par mise en place de prothèses définitives bilatérales	SSA16	144,27



7)	Reconstruction mammaire unilatérale par lambeau de grand dorsal, avec ou sans pose de prothèse mammaire	SSA17	274,41
8)	Reconstruction mammaire bilatérale par lambeaux de grand dorsal, avec ou sans pose de prothèses mammaires	SSA18	411,62
9)	Reconstruction mammaire unilatérale par lambeau de grand droit de l'abdomen pédiculé (TRAM) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA19	321,65
10)	Reconstruction mammaire bilatérale par lambeaux des grands droits de l'abdomen pédiculés (TRAM) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA21	530,08
11)	Reconstruction mammaire unilatérale par lambeau libre de grand droit de l'abdomen (TRAM) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA22	503,09
12)	Reconstruction mammaire bilatérale par lambeaux libres des grands droits de l'abdomen (TRAM) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA23	625,89
13)	Reconstruction mammaire unilatérale par lambeau perforant cutané abdominal (DIEP) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA24	592,07
14)	Reconstruction mammaire bilatérale par lambeaux perforants cutanés abdominaux (DIEP) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA25	728,86
15)	Reconstruction mammaire unilatérale par lambeau de gracilis, avec ou sans pose de prothèse mammaire	SSA26	522,60
16)	Reconstruction mammaire bilatérale par lambeaux de gracilis, avec ou sans pose de prothèse mammaire	SSA27	626,57

Sous-section 10 - Ablation et changement d'implant prothétique du sein

Position	Libellé	Code	Coefficient
1)	Ablation unilatérale de prothèse mammaire, sans capsulectomie	STA11	33,63
2)	Ablation bilatérale de prothèses mammaires, sans capsulectomie	STA12	67,44
3)	Ablation unilatérale de prothèse mammaire, avec capsulectomie	STA13	78,34
4)	Ablation bilatérale de prothèses mammaires, avec capsulectomie	STA14	120,40
5)	Changement unilatéral de prothèse mammaire, sans capsulectomie - APCM	STA15	46,10
6)	Changement bilatéral de prothèses mammaires, sans capsulectomie - APCM	STA16	86,30
7)	Changement unilatéral de prothèse mammaire, avec capsulectomie - APCM	STA17	118,75
8)	Changement bilatéral de prothèses mammaires, avec capsulectomie - APCM	STA18	203,30



Sous-section 11 - Actes thérapeutiques sur le mamelon

Position	Libellé	Code	Coefficient
1)	Désinvagination unilatérale du mamelon ombiliqué	SUA11	48,25
2)	Désinvagination bilatérale des mamelons ombiliqués	SUA12	72,26
3)	Reconstruction d'un mamelon par lambeau	SUA13	56,55
4)	Reconstruction de deux mamelons par lambeaux	SUA14	103,92

Sous-section 12 - Actes thérapeutiques sur la plaque aréolo-mamelonnaire

Position	Libellé	Code	Coefficient
1)	Reconstruction d'une plaque aréolo-mamelonnaire par greffe de peau totale autologue	SVA11	81,07
2)	Reconstruction de deux plaques aréolo-mamelonnaires par greffe de peau totale autologue	SVA12	147,23
3)	Reconstruction d'une plaque aréolo-mamelonnaire par tatouage	SVA13	56,55
4)	Reconstruction de deux plaques aréolo-mamelonnaires par tatouage	SVA14	103,92

Sous-section 13 - Autres actes thérapeutiques

Position	Libellé	Code	Coefficient
1)	Mise en place d'implant ostéo-intégrable pour fixation d'une épithèse nasale ou auriculaire	CZA11	66,78
2)	Acte complémentaire : mise en place d'un pansement à pression négative	CZA12	16,68

REMARQUES :

- 1) Le code CZA12 (position 2) ne peut être mis en compte que conjointement à un des actes principaux CSA18 (position 8 de la sous-section 4), CTA13 et CTA14 (positions 3 et 4 de la sous-section 5).
- 2) Le code CZA12 n'est pas facturable seul.
- 3) Le code CZA12 est cumulable à plein tarif avec les codes susmentionnés.

Chapitre 3 – Oto-Rhino-Laryngologie

Section 1^{ère} – Oreilles

[...]



Sous-section 3 – Chirurgie de l'oreille

Position	Libellé	Code	Coefficient
1)	Autoplastie du pavillon de l'oreille avec intervention sur le cartilage en cas de mutilation post-traumatique	3R30	60,65
2)	Autoplastie du pavillon de l'oreille avec intervention sur le cartilage, chirurgie de l'oreille décollée	3R31	60,65
3)	Reconstitution du pavillon de l'oreille pour aplasie ou mutilation grave, avec greffe cartilagineuse, non compris les temps de préparation des lambeaux cutanés	3R32	115,60
4) 1)	Ablation d'un ostéome pédiculé du conduit auditif	3R41	10,70
5) 2)	Ablation d'un ostéome non pédiculé du conduit auditif	3R42	21,80
6) 3)	Ablation d'une tumeur maligne de l'oreille externe par résection cunéiforme	3R43	10,70
7) 4)	Résection large d'une tumeur maligne de l'oreille externe	3R44	32,60
8) 5)	Plastie du tympan avec réparation de la continuité de la chaîne ossiculaire, quelque soit le temps osseux	3R50	156,20
9) 6)	Plastie de la membrane tympanique (myringoplastie)	3R51	104,10
10) 7)	Trépanation du labyrinthe	3R52	91,10
11) 8)	Intervention pour ankylose de l'étrier	3R53	156,25
12) 9)	Mastoidectomie simple	3R61	65,00
13) 10)	Evidement pétro-mastoidien	3R64	91,10
14) 11)	Opération de libération ou de réparation du nerf facial intrapétreux	3R67	156,25
15) 12)	Résection du rocher pour tumeur de l'oreille moyenne, mastoidectomie comprise	3R68	200,00

Section 2 – Nez et Sinus

[...]

Sous-section 3 – Chirurgie du nez

Position	Libellé	Code	Coefficient
1)	Réduction sanglante d'une fracture du nez ou de sinus, contention comprise	3N41	35,15
2)	Traitement chirurgical du rhinophyma, une ou plusieurs séances	3N42	16,75



3)	Extraction de corps étrangers par rhinotomie externe	3N43	35,15
4)	Résection d'un éperon ou d'une crête de cloison	3N44	11,00
5)	Plastie narinaire sur traumatisme, avec greffe	3N45	35,15
6)	Plastie narinaire sur cicatrice, un ou plusieurs temps	3N46	44,25
7) 5)	Septoplastie correctrice, un ou plusieurs temps	3N47	65,00
8)	Rhinoplastie reconstructrice de la pyramide nasale – APCM	3N48	78,10
9) 6)	Résection sous-muqueuse d'une déviation de la cloison nasale	3N51	31,25
10) 7)	Chirurgie de la rhinite atrophique	3N52	78,10
11) 8)	Traitement d'une synéchie nasale ostéo-cartilagineuse, une ou plusieurs séances	3N53	15,05
12) 9)	Résection endonasale d'une oblitération choanale osseuse	3N54	65,00
13) 10)	Résection partielle ou totale d'un cornet (conchotomie, turbinectomie)	3N55	15,00

[...]

Chapitre 4 – Ophtamologie

[...]

Section 2 - Chirurgie des paupières et des voies lacrymales

Position	Libellé	Code	Coefficient
1)	Electrolyse, diathermocoagulation, cautérisation au niveau des paupières ou des voies lacrymales - CAC	4A11	4,25
2)	Incision d'abcès ou de kystes des annexes de l'oeil, d'un orgelet - CAC	4A12	4,25
3)	Excision d'un chalazion, d'un kyste, de xanthélasmas	4A13	13,90
4)	Ablation d'une petite tumeur palpébrale (sans autoplastie)	4A14	8,80
5)	Suture de plaies compliquées des paupières avec section du tarse et/ou des voies lacrymales	4A15	44,25
6)	Canthotomie	4A16	19,60
7)	Blépharorrhaphie, tarsorrhaphie, canthoplastie	4A17	35,15
8)	Traitement chirurgical de l'entropion ou de l'ectropion	4A21	50,20
9)	Trichiasis, opération sans greffe	4A22	21,80



10)	Trichiasis, opération avec greffe libre	4A23	42,75
11)	Chirurgie de la ptose palpébrale par excision cutanée	4A24	12,55
12)	Chirurgie de la ptose palpébrale, opération portant sur le tarse et/ou le muscle releveur	4A25	72,95
13)	Autoplastie palpébrale avec ou sans greffe, chaque temps	4A26	42,75
14) 11)	Ablation d'une tumeur étendue ou maligne, avec autoplastie palpébrale	4A27	85,40
15) 12)	Sondage des voies lacrymales avec injection ou lavage - CAC	4A31	2,00
16) 13)	Opération de l'imperforation des voies lacrymales chez le nourrisson	4A32	12,55
17) 14)	Stricturetomie du sac lacrymal	4A33	6,55
18) 15)	Dacryocystectomie	4A34	44,25
19) 16)	Dacryocystorhinostomie	4A35	72,95
20) 17)	Ablation de la partie palpébrale de la glande lacrymale	4A36	21,80
21) 18)	Extirpation de la glande lacrymale	4A37	52,75

[...]

Chapitre 9 - Oto-Rhino-Laryngologie - Stomatologie - Chirurgie maxillo-faciale - Médecine dentaire

Section 1^{ère} - Cavité buccale et glandes salivaires

Sous-section 1^{ère} - Chirurgie des lèvres et du palais

Position	Libellé	Code	Coefficient
1)	Chirurgie de la fente labiale, opération uni- ou bilatérale	9S11	21,80
2)	Chirurgie de la fente labio-maxillaire	9S12	44,25
3)	Chirurgie de la division vélo-palatine	9S13	70,35
4) 1)	Chirurgie de la sténose vélo-pharyngée en un ou deux temps	9S14	44,25
5) 2)	Plastie pour perforation sinusobuccale	9S15	77,55
6) 3)	Plastie pour communication buconasale	9S16	83,35
7) 4)	Appareil obturateur de perforation palatine: plaque base en résine (dents et crochets en supplément) - CAT	9S18	50,80
8) 5)	Appareil de prothèse vélo-palatine: plaque base et voile artificiel en résine (dents et crochets en supplément) - CAT	9S19	88,30
9)	Réfection partielle d'une lèvre	9S21	74,45



10)	Réfection totale d'une lèvre	9S22	111,60
11) 6)	Désinsertion musculaire du vestibule supérieur, sur toute l'étendue	9S31	58,35
12) 7)	Désinsertion musculaire du vestibule supérieur, par hémimaxillaire ou de canine à canine	9S32	29,20
13) 8)	Désinsertion musculaire du vestibule inférieur, sur toute l'étendue	9S33	73,35
14) 9)	Désinsertion musculaire du vestibule inférieur, partie latérale	9S34	29,75
15) 10)	Désinsertion musculaire du vestibule inférieur, partie antérieure	9S35	43,45
16)	Traitement opératoire de la double lèvre	9S36	25,55

[...]

Section 2 – Chirurgie maxillo-faciale

Position	Libellé	Code	Coefficient
1)	Bandage d'urgence extrabuccal pour fracture des maxillaires, sans continuation du traitement	9F11	5,45
2)	Fracture des maxillaires, premier appareillage de contention buccale	9F12	25,55
3)	Traitement orthopédique d'une fracture maxillaire parcellaire	9F13	25,55
4)	Traitement orthopédique d'une fracture complète simple d'un maxillaire (sans appui)	9F14	77,55
5)	Fracture complète du maxillaire inférieur, réduction et contention avec appui sur le maxillaire supérieur	9F15	119,15
6)	Fracture transversale du maxillaire supérieur, contention par appareillage intra- et extra-buccal, appui péricrânien	9F16	131,15
7)	Fracture complète des deux maxillaires, contention par appareillage intra- et extra-buccal, appui péricrânien, matériel non compris	9F17	131,15
8)	Réduction sanglante simple d'une fracture d'un maxillaire, de l'os malaire et/ou du zygoma, matériel non compris	9F21	21,75
9)	Ostéosynthèse d'une fracture d'un maxillaire, de l'os malaire et/ou du zygoma, matériel non compris	9F22	146,55



10)	Ostéotomie pour fracture ancienne avec cal vicieux ou chirurgie (sans greffe) d'une pseudarthrose du maxillaire inférieur, matériel non compris	9F25	77,55
11)	Traitement chirurgical de la pseudarthrose d'un maxillaire avec greffe osseuse, prélèvements des greffons compris	9F26	116,80
12)	Ostéotomie unilatérale du maxillaire supérieur pour fracture ancienne avec cal vicieux	9F27	101,20
13)	Traitement orthopédique de la luxation temporo-maxillaire uni- ou bilatérale	9F31	4,50
14)	Réduction sanglante d'une luxation temporo-maxillaire, reposition ou résection du condyle, butée osseuse	9F32	146,55
15)	Appareil de contention du maxillaire inférieur après réduction d'une luxation par méthodesanglante - CAT	9F33	170,05
16)	Arthrotomie pour corps étranger ou lésion méniscale de l'articulation temporo-maxillaire	9F34	74,15
17)	Ostéotomie pour ankylose ou arthroplastie temporo-maxillaire	9F35	183,05
18)	Résection totale du maxillaire inférieur	9F41	104,10
19)	Résection du corps du maxillaire inférieur	9F42	146,55
20)	Résection totale d'un hémimaxillaire inférieur	9F43	183,00
21)	Résection large ou totale du maxillaire supérieur	9F44	183,00
22)	Traitement chirurgical de la prognathie ou latérogathie, matériel non compris	9F47	183,00
23)	Appareil de réduction-contention du maxillaire inférieur après correction chirurgicale d'une prognathie ou latérogathie - CAT	9F48	170,05
24)	Ablation d'une tumeur bénigne des maxillaires étendue à l'infrastructure	9F51	73,35
25)	Ablation d'une tumeur bénigne des maxillaires avec vaste délabrement osseux	9F52	101,20
26)	Evidement osseux d'un maxillaire nécessitant une greffe	9F53	116,80
27)	Correction de dépression traumatique ou congénitale de la face (hors l'orbite) par greffe osseuse, cutanéomuqueuse, dermo-graisseuse ou par matériau inerte (prélèvement de greffe non compris) - APCM	9F55	77,05
28) 27)	Réfection uni- ou bilatérale d'un massif osseux par greffe osseuse, cartilagineuse ou par matériau inerte, intéressant	9F56	144,55



	l'orbite, l'os malaire et les maxillaires pour lésion congénitale ou ancienne - APCM		
29) 28)	Prélèvement osseux important ou trépanation d'un maxillaire pour examen histologique	9F61	21,35
30) 29)	Traitement de l'ostéite et nécrose des maxillaires, circonscrite à la région alvéolaire; curetage et ablation de séquestres	9F62	11,00
31) 30)	Curetage péri-apical par trépanation vestibulaire avec ou sans résection apicale	9F63	20,45
32) 31)	Traitement de l'ostéite de la région basilaire, de l'ostéite corticale ou centrale, curetage et ablation de séquestres	9F64	27,55
33) 32)	Nécrose des corps maxillaires étendue à un segment important; curetage et ablation de séquestres	9F65	47,50
34) 33)	Enucléation d'un kyste maxillaire étendu avec trépanation osseuse	9F71	27,05
35) 34)	Cure par marsupialisation d'un kyste maxillaire avec trépanation osseuse	9F72	13,55
36) 35)	Cure d'un kyste s'étendant à un hémimaxillaire ou d'un kyste faisant saillie et refoulant un sinus maxillaire	9F73	51,30
37) 36)	Trépanation par voie vestibulaire du sinus maxillaire pour recherche d'une racine refoulée dans le sinus	9F74	60,70
38) 37)	Traitement chirurgical d'une paralysie faciale par réparation plastique musculo-cutanée	9F78	77,05
39) 38)	Insertion d'implants métalliques ou acryliques après large résection de la mandibule	9F81	146,55
40) 39)	Réimplantation d'une dent, appareillage non compris	9F82	40,25
41) 40)	Transplantation d'une dent, apparailage non compris	9F83	54,00
42) 41)	Appareil de contention préopératoire du maxillaire inférieur (résection chirurgicale, greffe) - CAT	9F91	108,75
43) 42)	Appareil mobilisateur du maxillaire inférieur après traitement chirurgical d'une construction permanente - CAT	9F92	170,05
44) 43)	Appareil de distension de cicatrices vicieuses (lèvres; joues) sans casque péricrânien - CAT	9F93	108,75
45) 44)	Appareil de distension de cicatrices vicieuses (lèvres; joues) avec casque péricrânien - CAT	9F94	170,05
46) 45)	Appareil porte-radium intrabuccal – CAT	9F95	88,30



47) 46)	Appareil de redressement du nez avec appui péricrânien – CAT	9F96	67,95
48) 47)	Appareil obturateur après résection du maxillaire supérieur (dents comprises) – CAT	9F97	170,05
49) 48)	Attelle modelable, par maxillaire	9F98	14,00



Référence : 841x4a2db

**Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal
modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et
services des médecins pris en charge par l'assurance maladie**

Fiche financière

La proposition de création de la Section 8 – « Chirurgie réparatrice et reconstructrice » dans le Chapitre 2 - Chirurgie de la nomenclature des actes et services des médecins" résulte en une augmentation prévisionnelle des dépenses de 142 516,6 € *, liée exclusivement aux actes nouveaux, soit 8,2 %.

Pour information, les dépenses actuelles de chirurgie réparatrice et reconstructrice se montent à 1 744 524,3 € *.

** Valeur de la lettre clé = 4,4823 €, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2022.*



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité sociale

Commission de nomenclature - secrétariat

Ministère de la Sécurité sociale

Entrée le 22/12/2022

Référence no _____

Responsable MSS NWR

Pour: info examen/avis

autre _____

Luxembourg, le _____

Ministère de la Sécurité sociale
Monsieur le Ministre Claude Haagen
26, rue Ste. Zithe
L.- 2936 Luxembourg

Luxembourg, le 21 décembre 2022

Référence : 870x7fe33

Objet : Recommandation circonstanciée – chirurgie réparatrice et reconstructive

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de l'article 9 du règlement grand-ducal du 30 juillet 2011 relatif au fonctionnement de la Commission de nomenclature des actes et services pris en charge par l'assurance maladie prévue à l'article 65 du Code de la sécurité sociale, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe une recommandation circonstanciée votée lors de la réunion en composition « Médecin - Hospitalier » du 23 novembre 2022.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Pour la Commission de nomenclature

Dr Birgit VOLKMANN
Madame la Présidente de la Commission de nomenclature

Digitally signed
by Birgit
Volkman

Date:
2022.12.22
08:54:48 +01'00'





Recommandation circonstanciée concernant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie

Art. 1er. Au tableau des actes et services à la deuxième partie « Actes techniques », Chapitre 2 « Chirurgie » section 2 « Chirurgie générale » du règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie, la sous-section 2 « Peau et tissu cellulaire sous-cutané » est modifiée comme suit :

- 1) Les positions 4) à 34) sont supprimées.
- 2) Les actuelles positions 35) à 45) deviennent les nouvelles positions 4) à 14).
- 3) La première et la deuxième phrase de la remarque sous la position 34) et le terme « Remarques » sont supprimés.

Art. 2. Au tableau des actes et services à la deuxième partie « Actes techniques », Chapitre 2 « Chirurgie » section 5 « Chirurgie du thorax et du cou » la sous-section 2 « Chirurgie des seins » dudit règlement est modifiée comme suit :

- 1) Les positions 9) à 15) sont supprimées.

Art. 3. Au tableau des actes et services à la deuxième partie « Actes techniques », Chapitre 3 « Oto-Rhino-Laryngologie » section 2 « Nez et Sinus » la sous-section 3 « Chirurgie du nez » dudit règlement est modifiée comme suit :

- 1) Les positions 5), 6) et 8) sont supprimées.
- 2) L'actuelle position 7) devient la nouvelle position 5).
- 3) Les actuelles positions 9) à 13) deviennent les nouvelles positions 6) à 10).

Art. 4. Au tableau des actes et services à la deuxième partie « Actes techniques », Chapitre 3 « Oto-Rhino-Laryngologie » section 1 « Oreilles » la sous-section 3 « Chirurgie de l'oreille » dudit règlement est modifiée comme suit :

- 1) Les positions 1) à 3) sont supprimées.
- 2) Les actuelles positions 4) à 15) deviennent les nouvelles positions 1) à 12).

Art. 5. Au tableau des actes et services à la deuxième partie « Actes techniques », Chapitre 4 « Ophtalmologie » la section 2 « Chirurgie des paupières et des voies lacrymales » dudit règlement est modifiée comme suit :

- 1) Les positions 11) à 13) suivants sont supprimées.
- 2) Les actuelles positions 14) à 21) deviennent les nouvelles positions 11) à 18).

Art. 6. Au tableau des actes et services à la deuxième partie « Actes techniques », Chapitre 9 « Oto-Rhino-Laryngologie - Stomatologie - Chirurgie maxillo-faciale - Médecine dentaire » section 1 « Cavité



buccale et glandes salivaires » la sous-section 1 « Chirurgie des lèvres et du palais » dudit règlement est modifiée comme suit :

- 1) Les positions 1), 2), 3), 9), 10) et 16) sont supprimées.
- 2) Les actuelles positions 4) à 8) deviennent les nouvelles positions 1) à 5).
- 3) Les actuelles positions 11) à 15) deviennent les nouvelles positions 6) à 10).

Art. 7. Au tableau des actes et services à la deuxième partie « Actes techniques », Chapitre 9 « Oto-Rhino-Laryngologie - Stomatologie - Chirurgie maxillo-faciale - Médecine dentaire » la section 2 « Chirurgie maxillo-faciale » dudit règlement est modifiée comme suit :

- 1) La position 27) est supprimée.
- 2) Les actuelles positions 28) à 49) deviennent les nouvelles positions 27) à 48).

Art. 8. Au tableau des actes et services à la deuxième partie « Actes techniques » du Chapitre 2 « Chirurgie », il est ajouté une 8^{ème} section composée de 13 sous-sections prenant la teneur suivante :

Section 8 - Chirurgie réparatrice et reconstructrice

Sous-section 1 - Actes thérapeutiques sur la peau et les tissus mous, à l'exception de la glande mammaire

No	Libellé	Code	Coefficient
1)	Excision d'une cicatrice vicieuse avec suture, hors visage et mains	CPA11	22,33
2)	Excision d'une cicatrice vicieuse avec suture, visage et mains	CPA12	34,48
3)	Correction d'une bride rétractile par plastie en Z, hors visage et mains	CPA13	51,78
4)	Correction d'une bride rétractile par plastie en Z, visage et mains	CPA14	67,44
5)	Réparation de perte de substance par lambeau cutané au hasard (autoplastie par rotation ou par glissement), sans pédicule individualisé, hors visage et mains	CPA15	57,85
6)	Réparation de perte de substance par plusieurs lambeaux cutanés au hasard (autoplastie par rotation ou par glissement), sans pédicule individualisé, hors visage et mains	CPA16	115,70
7)	Réparation de perte de substance par lambeau cutané au hasard (autoplastie par rotation ou par glissement), sans pédicule individualisé, visage et mains	CPA17	86,80
8)	Réparation de perte de substance par plusieurs lambeaux cutanés au hasard (autoplasties par rotation ou par glissement), sans pédicule individualisé, visage et mains	CPA18	173,60
9)	Réparation de perte de substance par lambeau pédiculé cutané ou fascio-cutané, musculaire ou musculo-cutané avec dissection du pédicule vasculaire, y compris la fermeture du site donneur par suture simple	CPA19	297,28
10)	Réparation de perte de substance par plusieurs lambeaux pédiculés cutanés ou fascio-cutanés, musculaires ou musculo-cutanés avec dissection du pédicule vasculaire et fermeture par suture simple	CPA21	430,51



11)	Réparation de perte de substance par lambeau pédiculé cutané ou fascio-cutané, musculaire ou musculo-cutané avec dissection du pédicule vasculaire, y compris la fermeture du site donneur par greffe	CPA22	320,15
12)	Réparation de perte de substance par plusieurs lambeaux pédiculés cutanés ou fascio-cutanés, musculaires ou musculo-cutanés avec dissection du pédicule vasculaire et fermeture par une ou plusieurs greffes	CPA23	476,25
13)	Réparation de perte de substance par lambeau libre, y compris le prélèvement et la préparation du pédicule en vue du transfert microchirurgical, la préparation des vaisseaux dans le site receveur, la mise en place du lambeau, la réalisation des sutures microchirurgicales, les sutures neuro-vasculaires et la fermeture par suture simple	CPA24	457,35
14)	Réparation de perte de substance par lambeau libre, y compris le prélèvement et la préparation du pédicule en vue du transfert microchirurgical, la préparation des vaisseaux dans le site receveur, la mise en place du lambeau, la réalisation des sutures microchirurgicales, les sutures neuro-vasculaires et la fermeture par greffe	CPA25	480,22
15)	Réparation de perte de substance par lambeau libre à pédicule perforant y compris le prélèvement et la préparation du pédicule en vue du transfert microchirurgical, la préparation des vaisseaux dans le site receveur, la mise en place du lambeau, la réalisation des sutures microchirurgicales, les sutures neuro-vasculaires et la fermeture par suture simple	CPA26	503,09
16)	Réparation de perte de substance par lambeau libre à pédicule perforant y compris le prélèvement et la préparation du pédicule en vue du transfert microchirurgical, la préparation des vaisseaux dans le site receveur, la mise en place du lambeau, la réalisation des sutures microchirurgicales, les sutures neuro-vasculaires et la fermeture par greffe	CPA27	525,95
17)	Révision des berges, remodelage d'un lambeau pédiculé ou libre, sevrage d'un lambeau à pédicule transitoire	CPA28	95,17
18)	Révision d'un lambeau microchirurgical avec reprise des anastomoses	CPA29	209,14
19)	Pose d'une prothèse d'expansion sous-cutanée (hors sein)	CPA31	78,34
20)	Pose de plusieurs prothèses d'expansion sous-cutanées (hors sein)	CPA32	136,89

Sous-section 2 – Autogreffes et pose de derme artificiel

No	Libellé	Code	Coefficient
1)	Greffe dermo-épidermique < 10 cm ² hors visage et mains, y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA11	35,05
2)	Greffe dermo-épidermique < 10 cm ² visage et mains, y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA12	69,10
3)	Greffe dermo-épidermique de 10 à 50 cm ² (50 exclus) hors visage et mains, y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA13	44,24
4)	Greffe dermo-épidermique de 10 à 50 cm ² (50 exclus) visage et mains, y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA14	81,07



5)	Greffe dermo-épidermique de 50 à 200 cm ² (200 exclus), y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA15	53,42
6)	Greffe dermo-épidermique à compter de 200 cm ² , y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA16	71,80
7)	Greffe de peau totale (pleine épaisseur) < 50 cm ² , y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA17	81,07
8)	Greffe de peau totale (pleine épaisseur) de 50 à 100 cm ² (100 exclus), y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA18	103,92
9)	Greffe de peau totale (pleine épaisseur) à compter de 100 cm ² , y compris la fermeture du site donneur pour les greffes autologues	CQA19	125,86
10)	Greffe adipocytaire < 50 ml du visage y compris le prélèvement par lipoaspiration, la décantation et l'injection - APCM	CQA21	51,78
11)	Greffe adipocytaire < 50 ml d'un sein y compris le prélèvement par lipoaspiration, la décantation et l'injection - APCM	CQA22	51,78
12)	Greffe adipocytaire de 50 à 100ml (exclus) d'un sein y compris le prélèvement par lipoaspiration, la décantation et l'injection - APCM	CQA23	67,44
13)	Greffe adipocytaire à compter de 100 ml d'un sein y compris le prélèvement par lipoaspiration, la décantation et l'injection - APCM	CQA24	95,17
14)	Pose de derme artificiel	CQA25	81,07
15)	Acte complémentaire : prélèvement et préparation d'une greffe composite de cartilage - peau, cartilage - muqueuse dans le cadre d'une chirurgie réparatrice de la face	CQA26	39,28

REMARQUES :

1) Le code CQA26 (position 15) ne peut être mis en compte que conjointement à un des actes principaux CPA15 à CPA29 (positions 5 à 18 de la sous-section 1), CQA11 à CQA19 (positions 1 à 9 de la sous-section 2), CQA25 (position 14 de la sous-section 2), 2L73 et 2L76 (positions 5 et 6 de la sous-section 3 de la section 1 du chapitre 2).

2) Le code CQA26 n'est pas facturable seul.

3) Le code CQA26 est cumulable à plein tarif avec les codes susmentionnés.

Sous-section 3 - Dermolipectomie et Lipoaspiration

No	Libellé	Code	Coefficient
1)	Dermolipectomie abdominale antérieure (simple résection de tablier sans transposition ombilicale), hors lipoaspiration - APCM	CRA11	120,40
2)	Dermolipectomie abdominale antérieure avec transposition ombilicale, hors lipoaspiration - APCM	CRA12	187,33
3)	Dermolipectomie abdominale totale circulaire avec transposition ombilicale, hors lipoaspiration - APCM	CRA13	279,74
4)	Lipectomie bilatérale des parties internes des cuisses - APCM	CRA14	167,28
5)	Lipectomie bilatérale des parties internes des bras - APCM	CRA15	167,28
6)	Liposuction des deux membres supérieurs en cas de lipœdème à partir du stade 3, avec anesthésie tumescente - APCM	CRA16	138,00



7)	Liposuccion des deux membres inférieurs en cas de lipœdème à partir du stade 3, avec anesthésie tumescence - APCM	CRA17	248,00
8)	Liposuccion en cas d'extravasation liée à un traitement antinéoplasique	CRA18	33,63

Sous-section 4 - Actes thérapeutiques sur les sourcils et les paupières

No	Libellé	Code	Coefficient
1)	Débridement chirurgical d'une plaie palpébrale, retrait de tissus nécrosés et autres débris	CSA11	44,93
2)	Blépharoplastie unilatérale supérieure avec réduction du champ visuel supérieur d'au moins 20 degrés et/ou du champ visuel temporal d'au moins 70 degrés attestée par un ophtalmologue	CSA12	56,55
3)	Blépharoplastie bilatérale supérieure avec réduction du champ visuel supérieur d'au moins 20 degrés et/ou du champ visuel temporal d'au moins 70 degrés attestée par un ophtalmologue	CSA13	103,92
4)	Correction d'une ptose palpébrale unilatérale, opération portant sur le muscle releveur, muscle de Müller ou muscle frontal.	CSA14	120,72
5)	Correction d'une ptose palpébrale unilatérale, opération portant sur le muscle releveur, muscle de Müller ou muscle frontal avec greffe tendineuse ou de fascia lata	CSA15	138,89
6)	Correction d'une ptose palpébrale bilatérale, opération portant sur le muscle releveur, muscle de Müller ou muscle frontal	CSA16	192,44
7)	Correction d'une ptose palpébrale bilatérale, opération portant sur le muscle releveur, muscle de Müller ou muscle frontal avec greffe tendineuse ou de fascia lata	CSA17	230,95
8)	Correction chirurgicale de la rétraction de la paupière dans le cas d'un ectropion post-chirurgical ou post traumatique	CSA18	101,43
9)	Alourdissement de la paupière supérieure avec implant d'or/platine dans le cas d'une paralysie faciale	CSA19	89,58
10)	Correction d'une ptose du sourcil en cas de paralysie faciale	CSA21	44,93

Sous-section 5 - Actes thérapeutiques sur le nez

No	Libellé	Code	Coefficient
1)	Plastie narinaire sans greffe	CTA11	78,34
2)	Plastie narinaire avec greffe chondro-cutanée prélevée sur l'oreille	CTA12	109,27
3)	Rhinoplastie ouverte ou fermée de la pyramide nasale par ostéotomie, ou greffe, ou prothèse pour déformation post-traumatique - APCM	CTA13	174,87
4)	Rhinoplastie pour déformation après fente labiale ou labiopalatine	CTA14	229,10
5)	Rhinopoièse (Reconstruction complète du nez) y compris la greffe cartilagineuse, la greffe muqueuse, le lambeau et la fermeture du site donneur, dans le cadre de la chirurgie carcinologique ou post traumatique	CTA15	427,05



Sous-section 6 - Actes thérapeutiques pour fente orofaciale

No	Libellé	Code	Coefficient
1)	Fermeture d'une fente labiale, unilatérale par abord direct	CWA11	134,53
2)	Fermeture d'une fente labiale, bilatérale par abord direct	CWA12	226,33
3)	Correction d'une division vélo-palatine par abord direct	CWA13	171,98

Sous-section 7 - Actes thérapeutiques sur le pavillon de l'oreille

No	Libellé	Code	Coefficient
1)	Autoplastie du pavillon de l'oreille avec intervention sur le cartilage, chirurgie de l'oreille décollée, unilatérale	CVA11	78,34
2)	Autoplastie du pavillon de l'oreille avec intervention sur le cartilage, chirurgie de l'oreille décollée, bilatérale	CVA12	136,89
3)	Reconstitution partielle du pavillon de l'oreille avec greffe cartilagineuse, sculpture du cartilage, lambeaux cutanés et/ou lambeau de fascia temporal (premier temps)	CVA13	209,14
4)	Reconstitution partielle du pavillon de l'oreille, avec retouche des lambeaux cutanés / fascio-cutanés et greffe de peau (2ème temps)	CVA14	124,08

Sous-section 8 - Mastoplastie de réduction ou d'augmentation

No	Libellé	Code	Coefficient
1)	Plastie de réduction mammaire unilatérale par technique de cicatrice verticale (Lejour) - APCM	SQA11	123,73
2)	Plastie de réduction mammaire bilatérale par technique de cicatrice verticale (Lejour) - APCM	SQA12	212,12
3)	Plastie de réduction mammaire unilatérale par technique de T inversé - APCM	SQA13	123,73
4)	Plastie de réduction mammaire bilatérale par technique de T inversé - APCM	SQA14	212,12
5)	Plastie de réduction mammaire unilatérale par technique de T inversé avec greffe de l'aréole (Thorek) - APCM	SQA15	155,00
6)	Plastie de réduction mammaire bilatérale par technique de T inversé avec greffe des aréoles (Thorek) - APCM	SQA16	265,47
7)	Symétrisation d'un sein après acte thérapeutique sur l'autre sein, par pose de prothèse mammaire	SQA17	95,17

Sous-section 9 - Reconstruction du sein

No	Libellé	Code	Coefficient
1)	Reconstruction mammaire unilatérale par pose de prothèse d'expansion tissulaire (premier temps)	SSA11	78,34
2)	Reconstruction mammaire bilatérale par pose de prothèses d'expansion tissulaire (premier temps)	SSA12	136,89



3)	Reconstruction mammaire unilatérale par changement de l'expandeur pour une prothèse définitive (deuxième temps)	SSA13	109,27
4)	Reconstruction mammaire bilatérale par changement de l'expandeur pour une prothèses définitives (deuxième temps)	SSA14	187,33
5)	Reconstruction mammaire immédiate par mise en place de prothèse définitive unilatérale	SSA15	81,74
6)	Reconstruction mammaire immédiate par mise en place de prothèses définitives bilatérales	SSA16	144,27
7)	Reconstruction mammaire unilatérale par lambeau de grand dorsal, avec ou sans pose de prothèse mammaire	SSA17	274,41
8)	Reconstruction mammaire bilatérale par lambeaux de grand dorsal, avec ou sans pose de prothèses mammaires	SSA18	411,62
9)	Reconstruction mammaire unilatérale par lambeau de grand droit de l'abdomen pédiculé (TRAM) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA19	321,65
10)	Reconstruction mammaire bilatérale par lambeaux des grands droits de l'abdomen pédiculés (TRAM) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA21	530,08
11)	Reconstruction mammaire unilatérale par lambeau libre de grand droit de l'abdomen (TRAM) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA22	503,09
12)	Reconstruction mammaire bilatérale par lambeaux libres des grands droits de l'abdomen (TRAM) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA23	625,89
13)	Reconstruction mammaire unilatérale par lambeau perforant cutané abdominal (DIEP) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA24	592,07
14)	Reconstruction mammaire bilatérale par lambeaux perforants cutanés abdominaux (DIEP) avec transposition ombilicale et reconstruction de la paroi abdominale	SSA25	728,86
15)	Reconstruction mammaire unilatérale par lambeau de gracilis, avec ou sans pose de prothèse mammaire	SSA26	522,60
16)	Reconstruction mammaire bilatérale par lambeaux de gracilis, avec ou sans pose de prothèse mammaire	SSA27	626,57

Sous-section 10 - Ablation et changement d'implant prothétique du sein

No	Libellé	Code	Coefficient
1)	Ablation unilatérale de prothèse mammaire, sans capsulectomie	STA11	33,63
2)	Ablation bilatérale de prothèses mammaires, sans capsulectomie	STA12	67,44
3)	Ablation unilatérale de prothèse mammaire, avec capsulectomie	STA13	78,34
4)	Ablation bilatérale de prothèses mammaires, avec capsulectomie	STA14	120,40
5)	Changement unilatéral de prothèse mammaire, sans capsulectomie - APCM	STA15	46,10
6)	Changement bilatéral de prothèses mammaires, sans capsulectomie - APCM	STA16	86,30
7)	Changement unilatéral de prothèse mammaire, avec capsulectomie - APCM	STA17	118,75
8)	Changement bilatéral de prothèses mammaires, avec capsulectomie - APCM	STA18	203,30



Sous-section 11 - Actes thérapeutiques sur le mamelon

No	Libellé	Code	Coefficient
1)	Désinvagination unilatérale du mamelon ombiliqué	SUA11	48,25
2)	Désinvagination bilatérale des mamelons ombiliqués	SUA12	72,26
3)	Reconstruction d'un mamelon par lambeau	SUA13	56,55
4)	Reconstruction de deux mamelons par lambeaux	SUA14	103,92

Sous-section 12 - Actes thérapeutiques sur la plaque aréolo-mamelonnaire

No	Libellé	Code	Coefficient
1)	Reconstruction d'une plaque aréolo-mamelonnaire par greffe de peau totale autologue	SVA11	81,07
2)	Reconstruction de deux plaques aréolo-mamelonnaires par greffe de peau totale autologue	SVA12	147,23
3)	Reconstruction d'une plaque aréolo-mamelonnaire par tatouage	SVA13	56,55
4)	Reconstruction de deux plaques aréolo-mamelonnaires par tatouage	SVA14	103,92

Sous-section 13 - Autres actes thérapeutiques

No	Libellé	Code	Coefficient
1)	Mise en place d'implant ostéo-intégrable pour fixation d'une épithèse nasale ou auriculaire	CZA11	66,78
2)	Acte complémentaire : mise en place d'un pansement à pression négative	CZA12	16,68

REMARQUES :

- 1) Le code CZA12 (position 2) ne peut être mis en compte que conjointement à un des actes principaux CSA18 (position 8 de la sous-section 4), CTA13 et CTA14 (positions 3 et 4 de la sous-section 5).
- 2) Le code CZA12 n'est pas facturable seul.
- 3) Le code CZA12 est cumulable à plein tarif avec les codes susmentionnés.

Art. 9. Le présent règlement entre en vigueur le 1er jour du mois suivant sa publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 10. Notre Ministre de la Sécurité Sociale et notre Ministre de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Exposé des motifs



L'ajout d'une section 8 « Chirurgie réparatrice et reconstructrice » au Chapitre 2 « Chirurgie » de la nomenclature des actes et services des médecins s'impose afin de mieux décrire la pratique chirurgicale en question et de permettre une tarification qui reflète effectivement les prestations réalisées.

L'introduction de nouveaux actes doit accompagner l'évolution des techniques et des pratiques « en mettant l'accent sur le respect des derniers standards et acquis scientifiques, la prise en compte des facteurs temps, difficulté intellectuelle et/ou technique, risque et pénibilité et des orientations en matière de services de santé publique, de permanence et de garde, et aussi dans l'optique de maintenir l'attractivité de l'exercice hospitalier et extrahospitalier de la médecine », tel que cela a été exprimé au sein du chapitre « Santé » de l'accord de coalition 2018-2023 du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

Les actes techniques actuels de la chirurgie reconstructrice n'ont pas suivi les évolutions techniques et médicales des dernières années et ne reprennent donc pas certains actes devenus courants telle que la microchirurgie. Une révision intégrale était donc nécessaire.

Votée en séance de la Commission de nomenclature en date du 23 novembre 2022.

Luxembourg, le 21 décembre 2022

Pour la Commission de nomenclature

Madame la Présidente de la Commission de nomenclature
Dr Birgit VOLKMANN

Digitally signed
by Birgit
Volkmann
Date: 2022.12.22
08:52:35 +01'00'